



BAREME HONORAIRES

AU 1^{ER} JANVIER 2024 TTC

I – TRANSACTIONS IMMOBILIERES

1° - Biens immobiliers (habitation, emplacement stationnement, ou locaux professionnels)

Honoraire à la charge du mandant et Inclus dans le prix de vente, pourcentage TTC du prix de vente TTC.

TRANCHE	TAUX SIMPLE	TAUX EXCLUSIF
0€ à 50 000 €	9%	7%
50 000 € à 100 000 €	7%	6%
100 000 € à 300 000 €	6%	5%
300 000 € à 400 000€	5,5%	4,5%
400 000 € à 1 000 000	5%	4%
Plus de 1 000 000	4,5%	3,5%

Les taux indiqués ci-dessus se rapportent à la VALEUR TOTALE DU BIEN

En cas de délégation de mandat, il convient de se rapporter aux honoraires du MANDAT PRINCIPAL.

2° - Transactions sur fonds de commerce – vente de bureaux ou terrains. : 6 % du prix de vente.

3° - Estimation – Avis de valeur

- Simple estimation d'un immeuble à usage d'habitation.
Déplacement compris jusqu'à 20 kms.....300,00 €uros
- Simple estimation avec déplacement au-delà de 20 kms, facturation du temps de trajet sur la base de 55 €uros/heure et des kms parcourus en sus (0,55 €uros/km).

II - LOCATIONS

1° - LOCATIONS A USAGE PROFESSIONNEL

- Rédaction et acte de renouvellement : 500 € TTC – Rédaction Avenant : 300 € TTC
- Rédaction et honoraires de location : 30 % du loyer annuel HT

(Honoraires éventuellement partagés entre le propriétaire et le locataire.)

2° - LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL

- Rédaction et acte de renouvellement : 500 € TTC – Rédaction Avenant : 300 € TTC
- Rédaction et honoraires de location : 30 % du loyer annuel HT

(Honoraires éventuellement partagés entre le propriétaire et le locataire.)